



Formulaire de demande de mise à disposition du bus communal

*Le présent document doit parvenir au Service Relations Publiques de la Commune de Tubize, Grand Place 1, 1480 Tubize, **au plus tard 30 jours avant la date de mise à disposition du bus communal.***

Renseignements sur la réservation du bus communal : Service Relations Publiques - ☎ : 02/391 39 60

Lorsque la demande est introduite moins de 30 jours avant la date de mise à disposition du bus communal, l'administration communale imposera au demandeur une pénalité de 30 €.

Identité de l'association ou de l'organisme demandeur :

Nom :

Finalité :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Identité du demandeur (responsable de l'association ou de l'organisme) :

Nom : Prénom :

Adresse : Code Postal : Commune :

N° téléphone : / N° télécopieur : /

N° portable (obligatoirement accessible) : /

Adresse électronique :@.....

Qualité du demandeur (aptitude à représenter l'association ou l'organisme) :

Motifs de la demande:

Sollicite la mise à disposition du bus communal le :

Coordonnées de départ : Nom éventuel de l'établissement :

Rue : N° :

Code Postal : Commune :

Crochets souhaités : OUI - NON Si OUI :

Adresse 1 :

Adresse 2 :

Coordonnées d'arrivée : Nom éventuel de l'établissement :

Rue : N° :

Code Postal : Commune :

Coordonnées d'arrivée retour : Nom éventuel de l'établissement :

Rue : N° :

Code Postal : Commune :

Crochets souhaités : OUI - NON Si OUI :

Adresse 1 :

Adresse 2 :

Heure de départ aller : **Heure souhaitée d'arrivée** :

Heure de départ retour : **Heure souhaitée d'arrivée** :

Nombre de places réservées : Adultes : Enfants : Age des enfants :

Coordonnées d'un responsable présent lors de la mise à disposition du bus et qui pourra être joint à tout moment pendant la durée de cette mise à disposition :

Nom : Prénom :

N° de portable : / (obligatoire)

Attention : Pas de possibilité de bagages dans la soute

La gestion des bus communaux est de la stricte compétence du Collège communal et l'autorisation de mise à disposition des bus communaux est délivrée par le Collège en fonction d'un calendrier tenu par l'Administration communale.

Date de la demande :

Nom et signature :